

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

4^{ème} ANNIVERSAIRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

2007 - 2011

CHANGÉ (MAYENNE) - JEUDI 20 OCTOBRE 2011



DOSSIER DE PRESSE



2007-2011

SOMMAIRE

Le 4^e anniversaire du Grenelle de l'Environnement

1. Le Grenelle de l'Environnement

- ✓ L'historique du processus
- ✓ Le Grenelle de l'Environnement en chiffres
- ✓ L'évaluation du Grenelle de l'Environnement

2. Energie

- ✓ La lutte contre le changement climatique
- ✓ Le développement des énergies renouvelables
- ✓ L'efficacité énergétique des bâtiments

3. Transports

- ✓ Une révolution en faveur des transports collectifs
- ✓ Le développement du transport de marchandises alternatif à la route

4. Biodiversité

- ✓ La protection de la nature
- ✓ Une agriculture respectueuse de l'environnement

5. Economie verte

- ✓ L'exemple du secteur des déchets
- ✓ Les emplois verts

6. Gouvernance

LE 4^e ANNIVERSAIRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Il y a 4 ans, le 25 octobre 2007, à l'occasion des tables-rondes du Grenelle de l'Environnement, le Président de la République prononçait le discours de clôture en prenant 268 engagements en faveur de l'environnement devant les Français, en présence de Wangari MAATHAI, Al GORE et Jose Manuel BARROSO.

Depuis, ce chantier d'une ampleur inédite, est aujourd'hui entré dans sa phase de mise en œuvre :

- *Le Grenelle a transformé notre manière de décider.* Ses conclusions sont le résultat d'une méthode originale, le « dialogue à cinq ». Un grand ministère du développement a été créé. Le Conseil Economique et Social s'est doté d'un collège environnemental ;
- *L'efficacité énergétique a été recherchée sur tous les plans.* Une nouvelle réglementation thermique généralise les « bâtiments basse consommation » dans le neuf. L'éco-prêt à taux zéro a favorisé les rénovations dans l'existant.
- *Les énergies renouvelables ont été massivement développées.* Leur part est passée de 9,7% en 2005 à 12,9% l'an passé grâce à la multiplication par 8 de notre parc éolien, au passage de 2 à 1 700 MW d'énergie solaire, etc. ;
- *Une révolution des modes de transports s'est engagée.* Le bonus-malus automobile est appliqué, alors que les transports en commun urbains et le programme des lignes à grande vitesse sont massivement soutenus ;
- *La préservation de la biodiversité est redevenue une priorité.* Grâce à la France, l'IPBES (GIEC de la biodiversité) verra le jour. Après les parcs marins de Mayotte et du Golfe du Lion, le parc national des Calanques sera créé début 2012.

L'action se poursuit dans certains domaines prioritaires :

- *Le développement massif des énergies renouvelables s'amplifie.* Le gouvernement vient de retenir la totalité des projets de centrales de biomasse soumis au dernier appel à projets, allant ainsi deux plus loin que ce qui était prévu il y a un an, en retenant 420 MW. Parallèlement, un deuxième appel d'offres d'une puissance 3 000 MW pour l'éolien en mer sera lancé avant mai 2012, alors que le pôle « France Energies Marines » sera prochainement labellisé institut d'excellence sur les énergies décarbonés (IEED) et financé au titre des Investissements d'Avenir.
- *La réduction de la facture énergétique est une priorité pour redonner du pouvoir d'achat aux Français.* Pour favoriser le développement de l'éco-prêt à taux zéro, celui-ci sera simplifié et aménagé pour être applicable aux copropriétés. Afin d'encourager les travaux de rénovation lourds, il a d'ores été déjà été décidé qu'il pourra être cumulé avec le crédit d'impôt développement durable. Par ailleurs, la Ministre en charge du Développement durable proposera de nouveaux produits auxquels le bonus-malus pourrait s'appliquer (ex : électroménager). Toutes les pistes proposées par la table-ronde sur l'efficacité énergétique qui se terminera en décembre 2011 seront examinées.
- *La fiscalité applicable au patrimoine naturel mérite d'être profondément réformée.* Les dispositifs existants, largement inefficaces, ont vocation à être remplacés par un fonds

national de préservation de la biodiversité, destiné à accorder des subventions à des projets écologiques transversaux.

Enfin, parce la lutte contre le changement climatique n'a de sens que si l'effort est partagé au niveau international, la France ne renoncera pas à ses propositions ambitieuses lors du Sommet de Durban, en décembre prochain. La structuration d'un cadre international de réduction des émissions de CO₂ associant les pays développés et émergents est essentiel. L'instauration d'une taxe carbone aux frontières doit être recherchée. Un accord doit absolument être trouvé sur la taxation des transactions financières, pour financer l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique. La création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement semble, par ailleurs, plus que jamais nécessaire.

1. LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'HISTORIQUE DU PROCESSUS

Juillet 2007 - Septembre 2007	Première phase consacrée au dialogue et à l’élaboration des propositions au sein de 6 groupes composés de représentants de 5 collèges (Etat, collectivités locales, ONG, employeurs et salariés)
Septembre 2007 - Octobre 2007	Consultation du public (réunions publiques et forums Internet) : 14 000 contributions sur Internet, 300 000 internautes sur le Forum du Grenelle, 15 000 personnes présentes au cours des 19 réunions régionales
25 octobre 2007	Discours du Président de la République sur les conclusions du Grenelle de l’Environnement. 268 engagements sont pris en faveur de l’environnement
Décembre 2007	Lancement des 34 comités opérationnels (COMOP), dont la mission était de proposer des actions concrètes pour la mise en œuvre des engagements.
25 juin 2008	Promulgation de la loi relative aux organismes génétiquement modifiés
3 août 2009	Promulgation de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi « Grenelle 1 »
14 avril 2010	Publication du décret instituant le Comité national du développement durable et du Grenelle Environnement, qui assure le suivi de la mise en œuvre des engagements du Grenelle Environnement
12 juillet 2010	Promulgation de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 »

LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT EN CHIFFRES

Une œuvre législative et réglementaire d'une ampleur exceptionnelle dans le développement durable : 3 lois (OGM, Grenelle 1, Grenelle 2) sans compter les différentes lois de finances. Actuellement sur 200 décrets d'application de la loi Grenelle 2, 68 décrets ont été publiés et 53 décrets attendent un avis du Conseil d'Etat.

Un plan macroéconomique de très grande ampleur : plus de 400 milliards d'€ d'investissements publics et privés d'ici à 2020, dans la rénovation thermique (200 milliards d'€), les transports durables (110 milliards d'€) et les énergies renouvelables (90 milliards d'€), pour une perspective de création de 600 000 emplois.

Rénovation thermique : le plan est mis en œuvre pour réduire de 38% la consommation d'énergie dans les bâtiments d'ici à 2020 :

- En 2011, le crédit d'impôt développement durable va permettre d'apporter plus de 2,5 milliards d'€ d'aide fiscale aux particuliers pour les aider à mieux s'isoler, à investir dans les énergies renouvelables ou à diversifier leur mode de chauffage ;
- Depuis sa mise en place en 2009, 180 000 éco-prêts à taux zéro ont été accordés par les banques, pour environ 3,5 milliards d'€ de travaux de rénovation dans les logements. Afin de poursuivre le développement de cet outil (objectif de 400 000 éco-PTZ par an), il sera encore optimisé ;
- Une nouvelle réglementation thermique, « bâtiments basse consommation » (BBC, soit moins de 50 KWh par m² et par an) entre en vigueur dans le tertiaire et les bâtiments publics à la fin de 2011, puis partout ailleurs au 1^{er} janvier 2013. Elle conduira à diviser globalement les consommations énergétiques des bâtiments neufs par 3. Sur 20 ans, le gain financier sera de 1 500€ pour un appartement et de 5 000€ pour une maison.

Transports : des investissements sans précédent auxquels il est consacré un budget d'investissements (AFITF) de 27 milliards d'€ d'engagements entre 2010 et 2014 :

- 2 000 km de lignes à grande vitesse d'ici 2020 et 800 km d'ores et déjà lancés : Rhin-Rhône, Est, Bretagne-Pays de Loire, Sud-Europe-Atlantique, contournements de Nîmes et de Montpellier ;
- 1 600 km supplémentaires de transports en commun en site propre d'ici 2020 ;
- Premier canal à grand gabarit depuis la 2^{ème} guerre mondiale : canal Seine Nord Europe et 850 millions d'€ d'investissements fluviaux prévus par Voies Navigables de France d'ici 2014.

Le bonus/malus automobile : en 3 ans, les émissions moyennes des véhicules neufs sont passées de 149 à 130 g de CO₂ par kilomètre. Soit une réduction de près de 2 grammes par trimestre, quand nous réduisions auparavant d'un gramme par an. Grâce au bonus/malus automobile, la France est le pays d'Europe dont les émissions des véhicules neufs sont les plus faibles.

L'éco-redevance poids lourds : elle pèsera 1,7 milliard d'€ sur le secteur routier chaque année à partir de mi-2013 (recette nouvelle liée au Grenelle).

Le plan Fret : 7 milliards d'€ d'investissements seront investis pour faire passer la part modale du « non-routier » (rail + fleuve) de 14% aujourd'hui à 25% en 2022.

Les trains d'équilibre du territoire (ex. Corail) : la convention Etat-SNCF de décembre 2010 pérennise 40 lignes transportant 100 000 personnes par jour, entre plus de 360 gares de France. Elle prévoit une première tranche de 300 millions d'€ d'investissements dans le renouvellement du matériel roulant.

Énergies renouvelables : les objectifs intermédiaires sont déjà dépassés

- Objectif 2020 : 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'électricité, contre 10% en 2005 et déjà 12,5 % en 2009 et plus de 13% en 2010.
- Le développement massif des énergies renouvelables au cours des dernières années :
 - Quadruplement du parc éolien entre 2005 et 2010 ;
 - x32 pour le parc solaire entre 2007 et 2011 ;
 - Lancement de deux appels d'offres d'ici mai 2012 pour l'installation de 6 000 mégawatts d'éoliennes en mer.

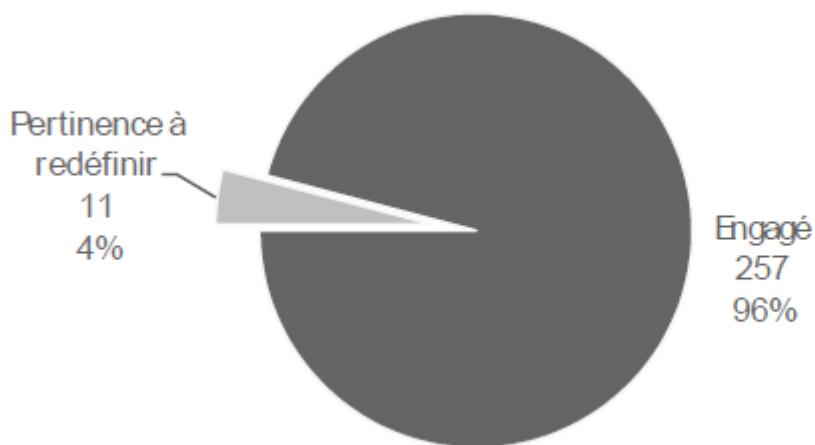
Changement climatique

- Émissions de CO2 par tête : 6 tonnes par habitant pour la France, 19 pour les États-Unis, 6,1 tonnes pour la Chine, 1 tonne pour l'Inde ;
- Émissions brutes : 6,1 milliards de tonnes de CO2 pour la Chine, 5,8 milliards de tonnes de CO2 pour les États-Unis, 3,7 milliards de tonnes de CO2 pour l'Union européenne, 0,380 milliards de tonnes de CO2 pour la France ;
- Pour la France en 2010, alors que l'objectif du protocole de Kyoto était celui d'une stabilisation la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la baisse est désormais supérieure à 10% par rapport à 1990.

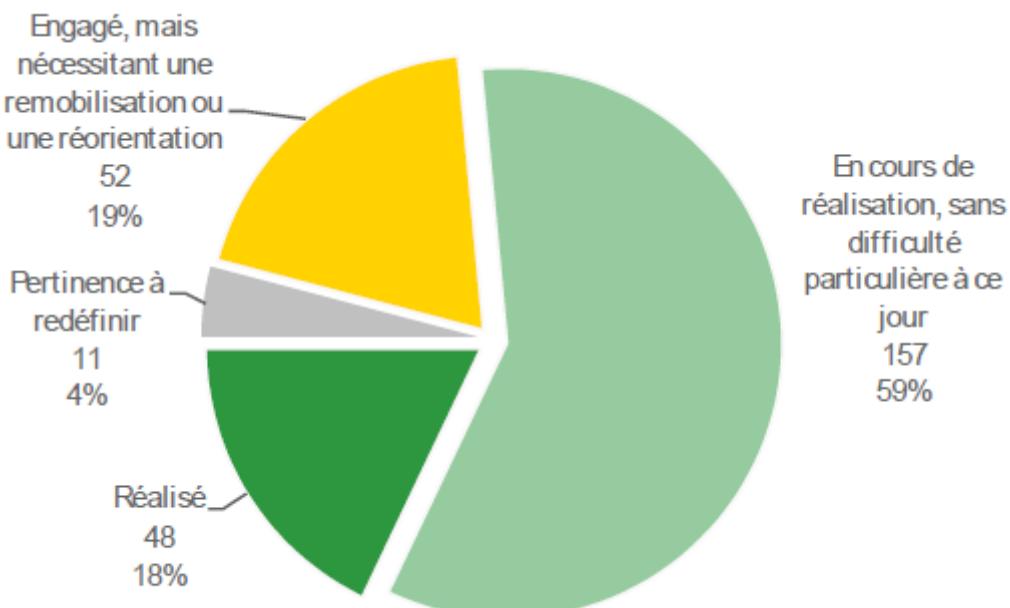
L'EVALUATION DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le 2 novembre 2010, un rapport indépendant d'évaluation du Grenelle Environnement a été remis à Jean-Louis BORLOO. L'évaluation avait pour objectif d'apprécier les résultats observés et les évolutions générées à ce jour grâce à l'application des engagements du Grenelle, 3 ans après les tables-rondes des 24, 25 et 26 octobre 2007. Le rapport a été élaboré par un comité d'évaluation (composé de Alain GRIMFELD, Jean JOUZEL, Jean-François LE GRAND et Nicole NOTAT) et le cabinet Ernst & Young, sélectionné par appel d'offres.

Les démarches étaient engagées dans 96% des cas :



77 % des engagements sont réalisés ou en voie de réalisation :



Nota Bene : La mesure de l'avancement doit se comparer au calendrier complet de mise en œuvre (2020 ou au-delà pour une grande partie des engagements).

2. ENERGIE

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

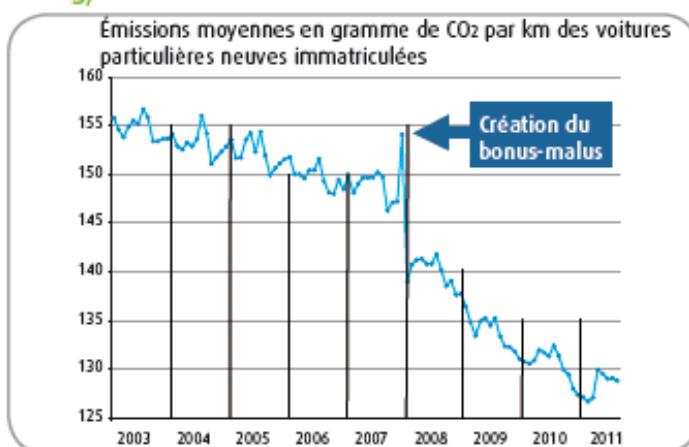
Le bilan de la France en termes d'émissions est exemplaire : en 2010, alors que l'objectif du protocole de Kyoto était celui d'une stabilisation la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la baisse est désormais supérieure à 10% par rapport à 1990.

Au-delà de la baisse conjoncturelle liée à la récession, **les performances de notre pays dans ce domaine reflètent un engagement majeur au travers du Grenelle de l'Environnement**, dont la mesure emblématique est le bonus-malus automobile qui a fait de la France un des parcs automobiles les plus sobres en énergie d'Europe. En deux ans, les émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs sont passées de 150 à 130g/km, soit une réduction de 12% de rejet de CO₂ d'origine automobile.

Le projet d'introduction d'une taxe carbone a été mis à l'étude, conformément à l'engagement du Grenelle, mais n'a pas été jugé conforme à la Constitution, en ce qu'il ne taxait pas les entreprises industrielles qui sont, par ailleurs, soumises à des quotas d'émissions européens. Afin d'éviter une double taxation des activités industrielles qui auraient mis à mal la compétitivité des entreprises françaises, le gouvernement a décidé de conditionner la mise en œuvre de la taxe carbone à une avancée au niveau européen en faveur d'une taxe carbone aux frontières.

Au niveau mondial, la France poursuit son implication diplomatique en faveur de la réduction des émissions de CO₂. Le Président de la République a été l'un des artisans de l'ambitieux paquet énergie-climat, qui constitue la feuille de route européenne pour les dix ans à venir. Le sommet de Cancun a permis de consolider les acquis de Copenhague. A Durban (Afrique du Sud) en fin d'année, la France fera tout son possible pour faire progresser à nouveau le cadre international de lutte contre le changement climatique.

Bonus-malus : évolution des émissions de CO₂ en g/km des véhicules neufs



LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Nous consommons aujourd’hui de l’ordre de 13 % d’énergie de sources renouvelables, contre 10 % il y a 5 ans (+33 %). C’est considérable. Depuis des décennies (fin de l’équipement du pays en barrages) ce pourcentage n’avait plus évolué.

Le parc éolien a été quadruplé entre fin 2005 et aujourd’hui. En septembre 2011, on compte 2 500 éoliennes, soit plus de 6 000 mégawatts de puissance raccordée. Il est d’ores et déjà prévu de créer des zones de développement de l’éolien, représentant 12 000 mégawatts supplémentaires. Pour tenir les objectifs 2020, le rythme d’installation des éoliennes devra s’accroître tout en évitant le mitage du territoire et des paysages. Des schémas régionaux éoliens, qui identifieront les zones propices à l’implantation de parcs éoliens, sont en cours d’élaboration. Quant aux éoliennes, elles sont maintenant considérées comme des installations classées pour la protection de l’environnement (ICPE) ce qui permet de meilleurs contrôles.

En juillet dernier, le Président de la République a lancé un premier appel d’offres d’un potentiel de 3 000 MW en matière d’éolien offshore et un second appel d’offres sera lancé début 2012. L’objectif d’une mise en service de 6 000 MW (environ 2 000 éoliennes) à l’horizon 2020, soit 20% de l’objectif de production supplémentaire d’électricité d’origine renouvelable, sera donc rempli. Les premières installations seront mises en service en 2015.

Le parc de production solaire a été multiplié par plus de 30 entre fin 2007 (50 MW) et juin 2011 (1 600 MW). L’objectif pour fin 2012 (1 100 MW) est déjà largement dépassé. Du reste, si rien n’avait été fait, nous risquons même d’atteindre l’objectif de 2020 (5 400 MW) entre 2012 et 2013. Le nouveau dispositif prévoit une cible de nouveaux projets de 500 MW par an pour les prochaines années, avec 200 MW pour les petites installations et 300 MW pour les autres. Deux appels d’offres ont été lancés à la fin de l’été.

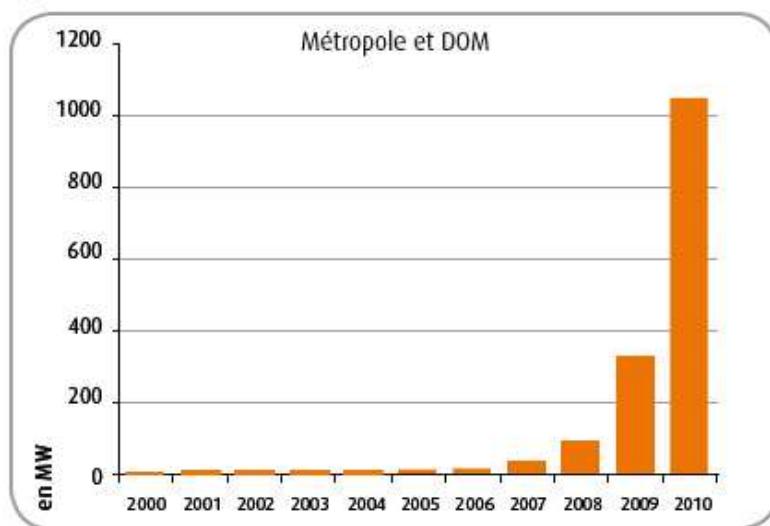
S’agissant de la production d’énergie à partir de biomasse, le Fonds « chaleur renouvelable » de l’ADEME est doté de 1,2 milliards d’€ pour la période 2009-2013, dont la moitié a déjà été engagée. Le Gouvernement a, par ailleurs, décidé d’aller deux fois plus loin que ce qui était prévu lorsque l’appel d’offres a été lancé il y a un an en retenant 420 MW de projets ce mois-ci.

Pour toutes les autres énergies comptabilisées, les augmentations sont tout à fait spectaculaires sur la période récente : les biocarburants, la géothermie, etc.

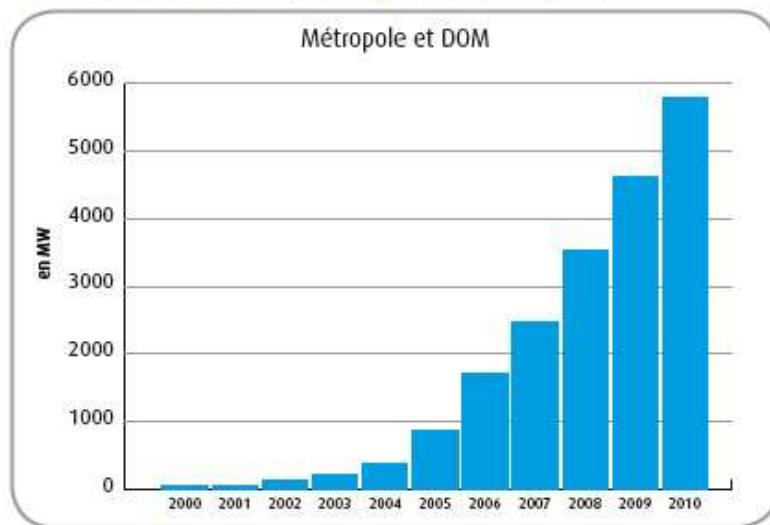
La France est donc en ligne avec la trajectoire sur laquelle elle s'est engagée auprès de la Commission européenne. En effet, la production d'énergies renouvelables en 2009 (20 Mt équivalent-pétrole) était tout à fait en cohérence avec l'objectif intermédiaire de 2012 (22 Mt équivalent-pétrole). Certaines filières sont en avance sur la trajectoire, tandis que d'autres sont encore légèrement en deçà des ambitions (ex : l'éolien fait l'objet de recours fréquents devant les tribunaux administratifs). Le Gouvernement travaille à réajuster les dispositifs de soutien en vigueur.

Enfin, l'effort public en matière de Recherche et Développement dans les énergies renouvelables a été significativement relevé avec un doublement depuis 2007 pour dépasser 150 M€ en 2009 ; au total, en ajoutant l'effort sur les technologies d'amélioration de l'efficacité énergétique, de captage et stockage du CO₂, l'hydrogène, etc., l'effort public de recherche, hors nucléaire, s'est élevé à 455 M€, à parité avec le nucléaire.

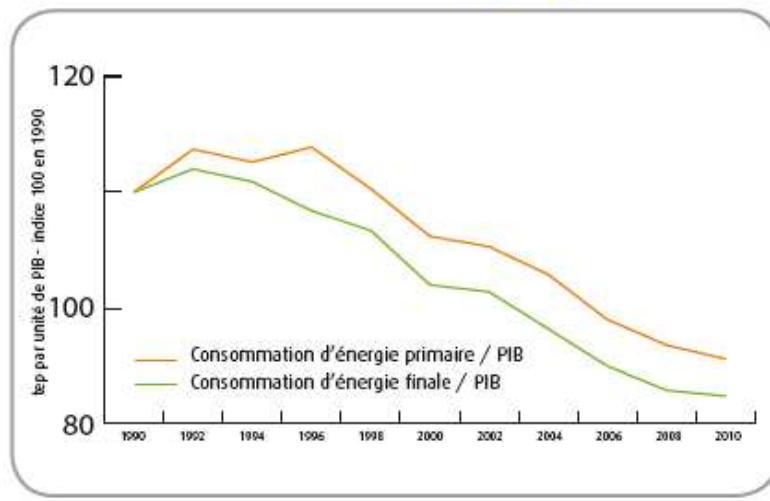
Électricité solaire photovoltaïque : puissance totale



Électricité éolienne : puissance totale



Évolution de l'intensité énergétique



L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, un plan massif de transformation du secteur du bâtiment, qui concentre 40% de la consommation énergétique nationale et 25% des émissions de CO₂ nationales, a été engagé.

L'objectif est double : lutter contre le changement climatique, mais aussi de faire baisser la facture énergétique des ménages. En effet, 3,4 millions de ménages consacrent plus de 10% de leur revenu aux dépenses énergétiques.

L'amélioration de la performance énergétique dans la construction neuve

La réglementation thermique 2012 impose une réduction des consommations énergétiques d'un facteur 2 à 4 sur les bâtiments neufs, soit des objectifs de basse consommation d'énergie (BBC) très ambitieux, comme une division par 2 des besoins en chauffage électrique. Cette réglementation sera applicable à tous les permis de construire déposés à partir d'octobre 2011 pour les bâtiments neufs du secteur tertiaire ou public, et à partir du 1^{er} janvier 2013 pour tous les logements. En 2010, 100 000 demandes de label BBC ont été enregistrées, contre 20 000 en 2009 et moins de 3 000 en 2008.

La généralisation des « bâtiments basse consommation » (BBC) permettra un double dividende :

- Réduction des consommations énergétiques et réduction des émissions de CO₂ dans le cadre de la lutte contre le changement climatique ;
- Amélioration du pouvoir d'achat des Français : sur 20 ans, les économies réalisées sont de l'ordre de 5 000€ pour un appartement et de 15 000€ pour une maison individuelle.

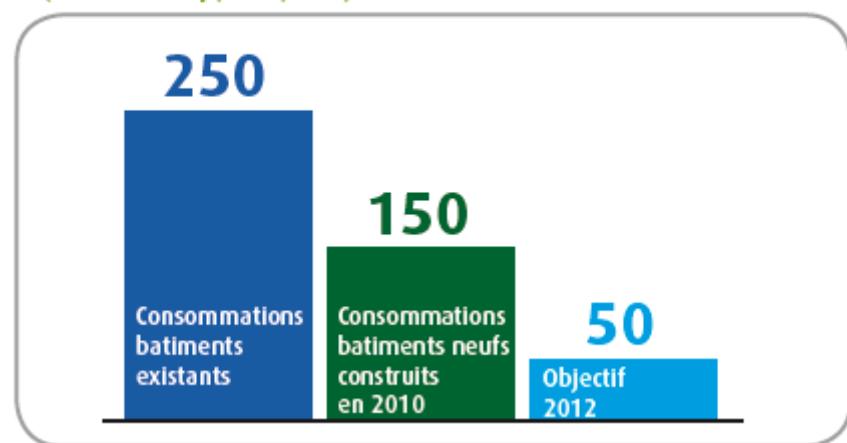
La rénovation thermique des bâtiments existants

Le principal levier financier d'accompagnement de l'amélioration du parc existant est l'éco-prêt à taux zéro. Après une montée en puissance rapide, sa distribution a ralenti et les résultats 2009-2010 sont en-deçà des objectifs initiaux, avec 180 000 éco-PTZ. Il s'agit d'environ 3,5 milliards d'€ de travaux réalisés sur l'habitat des Français. L'outil « éco-PTZ » va désormais être revu pour simplifier ses modalités de mise en œuvre et accélérer sa diffusion. D'ores et déjà, 100 000 logements sociaux considérés comme des « passoires thermiques » ont déjà pu être rénovés dans les HLM et 70 000 rénovations sont en cours.

Un programme massif de lutte contre la précarité énergétique a été mis en place. D'ici à 2017, 1,25 milliard d'€ seront consacrés à aider 300 000 ménages modestes, grâce aux contributions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et des Investissements d'avenir. Cela représente 135 000 logements d'ici 2013 et un financement d'environ 10 000€ par logement pour les ménages très modestes.

L'obligation d'affichage du diagnostic de performance énergétique dans les annonces immobilières depuis le 1^{er} janvier 2011 incite à la prise en compte de la performance énergétique sur le marché immobilier.

Évolution de la **consommation** des bâtiments
(en kWhep/m²/an)



3. TRANSPORTS

UNE REVOLUTION EN FAVEUR DES TRANSPORTS COLLECTIFS

La France investit dans les transports comme elle ne l'avait plus fait depuis plusieurs décennies : 27 milliards d'€ seront investis dans les transports entre 2010 et 2014 (budget de l'AFITF). En rupture avec le passé, les routes et les autoroutes d'aménagement du territoire ne bénéficieront que d'un quart du budget alloué au transport (6 milliards d'€).

Le développement des lignes à grande vitesse est sans précédent

L'Etat contribuera, à hauteur de 16 milliards d'€, à la réalisation de 2 000 kilomètres de LGV d'ici à 2020. Avec un taux d'émission de CO₂ de 8,2g par voyageur, le TGV est beaucoup plus durable que la voiture (144g) ou l'avion (120g).

Alors que jusqu'à présent la France a construit des lignes à grande vitesse une après l'autre. Aujourd'hui, ce sont quatre chantiers qui sont conduits de front :

- Les contournements de Nîmes-Montpellier ;
- La LGV Sud-Europe-Atlantique (Tours-Bordeaux) ;
- La LGV Bretagne-Pays de Loire ;
- La LGV Est (Paris-Strasbourg).

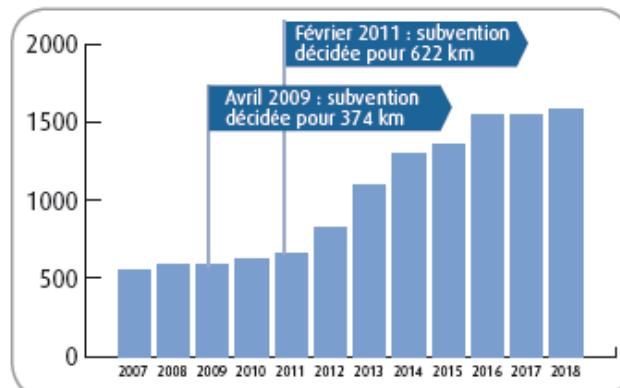
Par ailleurs, la branche Est de la LGV Rhin-Rhône (Mulhouse-Dijon) sera mise en service dès décembre 2011 et le débat public sur la LGV Paris Normandie a débuté ce mois-ci.

La desserte fine des villes par des transports en commun devient une réalité

L'objectif du Grenelle est de multiplier par 5 le kilométrage des lignes en site propre (en régions) d'ici à 2020. Avec plus de 1 500 km de voies nouvelles, c'est l'ensemble des transports collectifs français qui va changer d'ampleur. 2,5 milliards d'€ vont être mobilisés d'ici 2020 pour faire passer les réseaux de transport collectif de 329 à 1 800 km. Deux appels à projets ont déjà été lancés : un premier en octobre 2008, puis un deuxième en mai 2010.

Parallèlement, ce sont 32,4 milliards d'€ qui vont être investis sur 15 ans pour le métro du Grand Paris. L'accord porte sur la modernisation du réseau actuel, en particulier des RER, et la réalisation d'un métro automatique de rocade autour de la capitale.

Réseau de tramway et de métro (km)



LE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT DE MARCHANDISES ALTERNATIF A LA ROUTE

L'objectif du gouvernement est de favoriser le report du transport des marchandises de la route (86% aujourd'hui) vers le rail et le fleuve (objectif de 25% en 2020).

Afin que la concurrence entre modes de transports soit loyale et transparente, le gouvernement a prévu de mettre en œuvre une éco-redevance poids-lourds, qui entrera en vigueur mi-2013. Elle consiste à faire payer aux poids-lourds français ou étrangers l'usage du réseau routier national non concédé et de certaines voies routières départementales. Le montant de la taxe devrait être compris entre 2,5 et 20 centimes d'euro par km en fonction de la catégorie du véhicule, ce qui rapportera chaque année 1,7 milliard d'€ de recettes, dont 1,2 milliard d'€ pour le budget de l'AFITF et 300 millions € pour les collectivités locales.

L'Etat investit dans le fret ferroviaire à hauteur de 7 milliards d'€ sur dix ans, auxquels s'ajoute 1 milliard d'€ de la SNCF. Le Gouvernement a présenté au Conseil des Ministres du 16 septembre 2009 l'engagement national pour le fret ferroviaire et continue à soutenir cette activité, en dépit de la crise. Le développement des autoroutes ferroviaires et du transport combiné offre de nouvelles perspectives au fret ferroviaire.

Le transport fluvial est relancé de manière exceptionnelle, avec la construction du Canal Seine Nord Europe (4,4 milliards d'€). Début avril, le dialogue compétitif a été lancé pour ce canal de plus de 100 km qui reliera la Seine aux canaux du nord de l'Europe. Il sera mis en service en 2017. Parallèlement, 850 millions d'€ d'investissements fluviaux sont prévus par Voies Navigables de France d'ici 2014.

4. BIODIVERSITE

LA PROTECTION DE LA NATURE

La protection des espaces naturels a pris un élan nouveau

Une trame verte et bleue sera constituée d'ici 2012 grâce à l'élaboration de schémas régionaux de cohérence écologique. Le réseau Natura 2000 comprend déjà 1700 sites, soit 12,5% du territoire, et 206 sites marins et littoraux.

Alors qu'aucun parc national n'avait été créé depuis 1986, le Grenelle a prévu la création de 3 nouveaux parcs, dont 2 devraient voir le jour prochainement : le parc des Calanques sera officiellement créé dès début 2012 ; le décret de préfiguration du parc en forêt de plaine « entre Champagne et Bourgogne » sera pris dans le même temps. S'agissant du parc des zones humides, sa localisation sera déterminée grâce à un appel à projets lancé le mois prochain ;

En mer, 10% des eaux sous souveraineté française se trouveront dans une aire marine protégée dès l'an prochain, et 20% à l'horizon de 2020, ce qui constituera la plus vaste zone marine protégée du monde. Après le parc marin de Mayotte créé en 2010, le parc du Golfe du Lion a été inauguré la semaine dernière. Les parcs des Glorieuses et des estuaires picards (Somme, Canche et Authie) verront également le jour cette année. A l'horizon 2012, 6 nouveaux parcs auront été institués ;

La préservation de la Montagne de Kaw en Guyane en 2008 a été une décision personnelle du Président de la République, qui a refusé l'implantation d'une mise d'or dans ce sanctuaire écologique car l'exploitation aurifère n'était pas compatible avec la préservation de ce site.

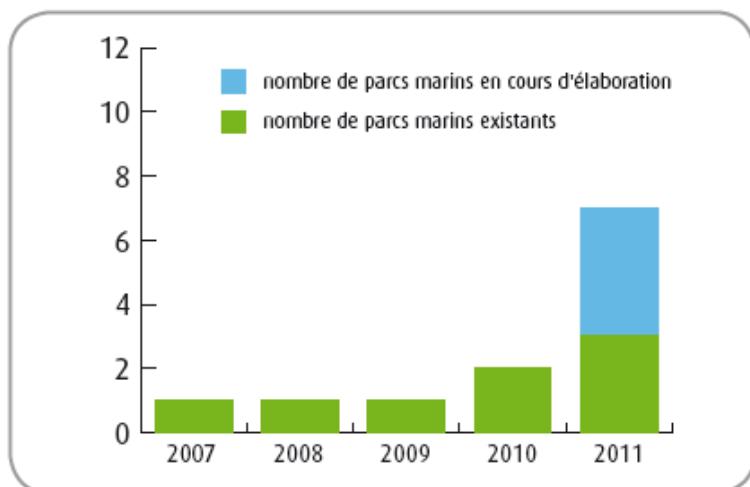
La création de l'IPBES au niveau international est un succès pour la France :

L'établissement de l'IPBES (*International science-policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), plate-forme scientifique internationale qui a vocation à devenir le « GIEC de la biodiversité », a eu lieu lors du Sommet de Nagoya, le 29 octobre 2010. C'est la France qui a été à l'origine du projet en 2005 et a porté le processus six ans durant.

Lors de cette conférence, la France a également pris des engagements notables :

- apporter une contribution d'un million d'€ à l'initiative africaine créant un fonds multilatéral soutenant la mise en œuvre de ce protocole ;
- porter à 10% le taux de l'aide publique au développement consacrée à la biodiversité. L'aide publique au développement dans le domaine de la biodiversité sera ainsi doublée d'ici la fin 2012, puis augmentée progressivement pour atteindre 500 millions d'€ par an de financements globaux pour la biodiversité dès 2014.

Évolution du nombre de parcs naturels marins



UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'agriculture française est une agriculture sans OGM

Le gouvernement n'a pas hésité à traiter le sujet sensible des organismes génétiquement modifiés. Dès le 25 juin 2008, une loi relative aux OGM a été promulguée de sorte qu'un cadre clair soit fixé s'agissant de la liberté de produire et de consommer avec ou sans OGM. Un Haut Conseil des Biotechnologies a été créé pour formuler des avis en matière d'évaluation des risques. Il est composé d'un conseil scientifique, mais aussi d'un comité économique, éthique et social.

L'Etat a pris ses responsabilités face aux risques pour l'environnement de la mise en culture du maïs OGM MON810 en activant la clause de sauvegarde, prévue par les textes européens. Sous la présidence française de l'Union européenne, en 2008, notre pays a même fait adopter un renforcement spectaculaire des règles d'évaluation au niveau européen. Ainsi, depuis 2008, aucun OGM n'a été mis en culture en France.

Le plan « Ecophyto 2018 » commence à donner de premiers résultats

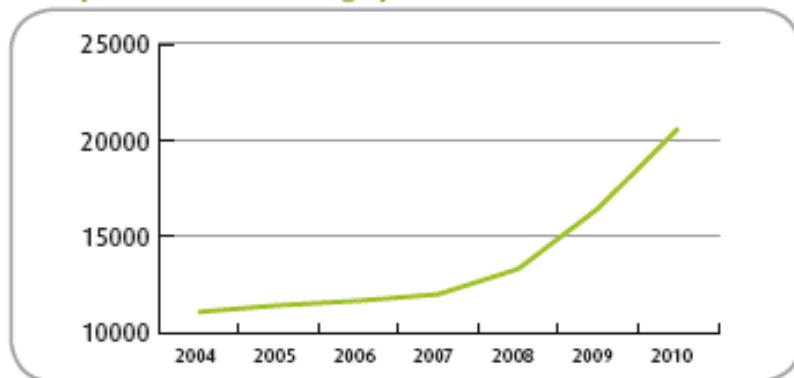
Ce plan qui vise à réduire de 50% l'usage des pesticides en 10 ans entre dans sa phase de mise en œuvre. C'est ainsi qu'il y a déjà eu un légère baisse du recours aux produits phytopharmaceutiques entre 2008 et 2010. Les mesures prises dans la loi de finances de 2009 montent en puissance : un niveau national des taux de la redevance pour pollutions diffuses a été fixé – ces taux augmenteront progressivement de 2009 à 2011. Le surplus de cette redevance est affecté à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Les crédits de l'Office pour 2009 et 2010 s'élèvent respectivement à 10 et 24 millions d'€.

Un réseau de fermes de démonstration et d'expérimentation des systèmes de culture économes en produits phytopharmaceutiques a été constitué début 2011. Plus de 1 200 exploitations y participent déjà et elles seront 2 000 en 2012. Dans le même temps, plus de 140 000 professionnels ont été formés aux bonnes pratiques et aux nouvelles techniques d'agriculture.

L'agriculture biologique est en pleine croissance

Entre 2008 et 2010, plus de 10 000 opérateurs ont été recensés, soit une progression de 50% en 2 ans. Cette augmentation concerne aussi bien les producteurs (7 300 exploitations) que la partie aval de la filière. Alors qu'en 2006, seuls 550 000 hectares étaient certifiés biologiques, 850 000 l'étaient en 2010. Cette surface pourrait dépasser le million d'hectares en 2011. Ainsi, aujourd'hui presque 5% des exploitations agricoles françaises sont engagées dans le bio ; l'objectif de 6% en 2012 du Grenelle est donc à portée de main.

Nombre d'exploitations agricoles en mode de production biologique



5. ECONOMIE VERTE

L'EXEMPLE DU SECTEUR DES DECHETS

Le secteur des déchets est au cœur de l'économie circulaire. Chaque année les Français produisent 24 millions de tonnes de déchets ménagers, soit environ 350 tonnes par habitant. Tous les secteurs d'activités engendrent également des déchets (organiques, électroniques, dangereux, etc.), même si l'agriculture et le BTP sont à l'origine de 80% des 870 millions de tonnes déchets produits en France.

Le secteur des déchets compte 130 000 emplois directs. La plupart des emplois (86 000) se concentrent, dans l'activité de collecte, alors que 34 000 emplois sont liés au recyclage (papier, carton, plastique, etc.) et 8 000 à la valorisation (énergétique et agronomique) ou à l'élimination (incinération et stockage). Depuis 2004, le secteur est en croissance de 3% par an, en particulier dans le domaine du recyclage (+5%). Le Grenelle va encore amplifier cette dynamique.

Le traitement et la valorisation des déchets sont un exemple parfait des transformations profondes engagées par le Grenelle de l'Environnement. Alors qu'il n'y avait plus eu de politique volontariste pour l'amélioration de la gestion des déchets depuis 1975 avec la mise en place de la collecte sélective et l'obligation pour chaque commune de gérer les déchets, le Grenelle de l'Environnement marque donc un véritable tournant. Le premier objectif est la réduction de la production d'ordures ménagères de 7% entre 2008 et 2013. La seconde priorité de développer le recyclage et la valorisation, pour atteindre un taux de recyclage de 35% pour les déchets ménagers et 75% des déchets entreprises en 2012. Les quantités de déchets partant à l'incération et au stockage devraient ainsi diminuer de 15%. Nous sommes d'ores et déjà en ligne avec ces objectifs de court terme.

Les moyens engagés pour la transformation et le développement du secteur sont sans précédent. Alors que jusqu'en 2008 l'ADEME consacrait environ 50 millions d'€ chaque année à l'accompagnement des projets de modernisation des centres de tri ou de recyclage, le Grenelle de l'Environnement a permis de mobiliser 2 fois plus de moyens en 2009, 3 fois plus en 2010 et 4 fois plus cette année. Au total, ce sont 520 millions d'€ qui ont été engagés en trois ans pour soutenir des initiatives sur l'ensemble du territoire. Ces recettes nouvelles ont été dégagées grâce au renchérissement de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et à la modulation des redevances payées par les producteurs selon l'éco-conception de leurs produits.

Le secteur des déchets est une filière stratégique de la croissance verte de demain. Il a incontestablement été identifié par le Ministère de l'Ecologie parmi les 17 domaines sur lesquels la France doit miser pour réussir sa transition écologique. Afin de soutenir l'innovation, 250 millions d'€ des Investissements d'Avenir seront consacrés à l'économie circulaire. Leur répartition est actuellement en cours d'examen.

LES EMPLOIS VERTS

Selon l'étude réalisée par le Boston Consulting Group, en juin 2009, 600 000 nouveaux emplois verts sont à attendre d'ici 2020, si les programmes du Grenelle sont effectivement mis en œuvre. La réduction de 25% des émissions de CO₂ de la France devrait, en effet, générer environ 440 milliards d'€ d'investissements sur 12 ans, soit de l'ordre de 15 milliards d'€ de valeur ajoutée supplémentaire par an, ce qui représenterait un gain de 0,8% de PIB.

La plupart des emplois verts présentent l'avantage majeur d'être non délocalisables. De plus, les produits et les équipements qui permettent ces nouvelles activités, eux, sont exportables, s'ils bénéficient d'avancées technologiques suffisantes.

L'économie verte recouvre toutes les catégories socio-professionnelles, parmi lesquels les ouvriers sont surreprésentés. Alors qu'ils occupent 25 % des emplois dans l'ensemble des professions, ils sont 45 % parmi les personnes exerçant une profession verte.

La France dispose de nombreux atouts dans la course au leadership économique vert, engagée au niveau mondial. Le secteur des éco-activités représente en France 62 milliards d'€, soit 2,5% du PIB, et 420 000 emplois pour un excédent commercial de 2 milliards d'€. Grâce aux leaders nationaux historiques et à un large tissu de quelques 12 000 PME, la France est ainsi le cinquième exportateur mondial.

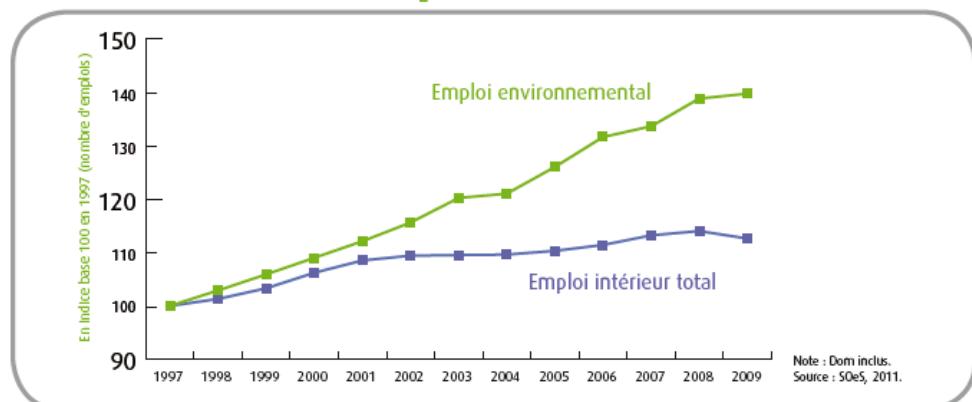
Le rythme de croissance des éco-activités est relativement élevé : il s'établit à 8 % en moyenne annuelle de 2004 à 2007, avec une croissance soutenue pour le domaine des énergies renouvelables (19,5 % par an), contre 5 % pour l'ensemble des branches.

Au-delà des objectifs ambitieux du Grenelle, des dispositifs de soutien spécifiques aux éco-activités ont été mis en place :

- Plusieurs programmes des Investissements d'Avenir sont prévus pour contribuer directement au développement d'activités économiques intégrant les enjeux de développement durable et de croissance verte (environ 10 milliards d'€). Plus de 6 milliards d'€ doivent soutenir les phases de recherche ou de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir (énergies renouvelables, chimie verte, véhicules du futur, etc.) ;
- À l'issue des Etats Généraux de l'Industrie en 2010, a notamment été décidée l'entrée en vigueur d'un dispositif de 500 millions d'€ de prêts verts bonifiés d'OSEO.

Parallèlement, le Plan Métiers est là pour accélérer la mise en place de nouveaux corpus de formation qui ont pour but de répondre immédiatement à la demande des entreprises.

Croissance de l'emploi environnemental



6. GOUVERNANCE

Le « dialogue à cinq » du Grenelle de l'Environnement a constitué une rupture méthodologique forte dans la négociation et la conduite du changement. En effet, l'association de l'Etat, des collectivités locales, des syndicats représentatifs des salariés, des entreprises et des associations notamment environnementales a été efficace, tout en étant propice au renouvellement des idées. Encore aujourd'hui, le Comité de suivi du Grenelle, institutionnalisé par le décret du 14 avril 2010, fonctionne selon ce modèle de gouvernance. Il se réunit au moins quatre fois par an pour s'assurer de l'avancée du Grenelle.

Cette nouvelle gouvernance se diffuse jusque dans la composition des instances nationales, comme en témoigne la création du Conseil économique, social et environnemental (CESE), qui réserve 14% des sièges aux acteurs environnementaux (33) et la déclinaison de cette représentation au niveau des CESE régionaux qui comptent, depuis mai dernier, 105 membres supplémentaires issus du développement durable.

Par ailleurs, un grand ministère du développement durable a été créé. Au-delà du périmètre traditionnel de l'écologie, le ministère couvre les champs de l'urbanisme, du logement et des énergies renouvelables, des transports et de la mer. Aujourd'hui, les enjeux environnementaux sont très largement pris en compte par les politiques publiques.

Transformation du Conseil économique et social (CES) en Conseil économique, social et environnemental (CESE)

